

TARIFS 2026

TRANSACTIONS		PRIX TTC	A CHARGE DU	GESTION		PRIX TTC	A CHARGE DU	SYNDIC D'IMMEUBLES (suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)		PRIX TTC	A CHARGE DU	
(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)			Les montants indiqués représentent les montants maximum pouvant être demandés par l'agence.		(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)							
I) VENTE			I) PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION*									
A) Appartements - Maisons - Immeubles - Parts de SCI			Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989)									
de 0 à 20 000.00 € = forfait minimum de		2 000,00 €	vendeur	Locaux meublés - commerciaux - professionnels		8% sur les encaissements	baillieur	II) PRESTATIONS PARTICULIERES				
de 20 001.00 à 100 000.00 € = % sur prix net vendeur		10%	vendeur	Autres locaux (garages - entrepôts...)		8% sur les encaissements	baillieur	A) PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (AU DELA DU CONTENU DU FORFAIT)				
de 100 001.00 à 200 000.00 € = % sur prix net vendeur		9%	vendeur	Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières (en sus de la gestion)		3.5% sur les encaissements	baillieur	Assemblée générale supplémentaire				
de 200 001.00 à 300 000.00 € = % sur prix net vendeur		8%	vendeur	Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières avec vacance locative (en sus de la gestion)		6,5% sur les encaissements	baillieur	Conseil syndical supplémentaire				
de 300 001.00 à 600 000.00 € = % sur prix net vendeur		7%	vendeur	II) PRESTATIONS PARTICULIERES*								
plus de 600 000.00 € = % sur prix net vendeur		6%	vendeur	Constitution de dossier d'une nouvelle gestion		180,00 €	baillieur	B) PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION				
Les honoraires de vente peuvent être à la charge de l'acquéreur dans des cas exceptionnels liés à la situation particulière des mandants (indivision/succession/société) et sur demande expresse			Gestion financière, administrative, comptable et suivi de travaux à partir de 1.500 € TTC		5% du montant des travaux	baillieur	Etablissement ou modification du règlement de copropriété					
B) Locaux commerciaux - fonds de commerce - terrains			Fourniture des éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers		105,00 €	baillieur	Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété					
% sur prix net vendeur		10%	vendeur	Représentation du mandant aux assemblées générales (prix par heure)		90,00 €	baillieur	C) PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES				
C) Divers			Représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf (prix par heure)		90,00 €	baillieur	Déplacements sur les lieux					
Estimation (prix par heure)		90,00 €	vendeur	Traitement d'un dossier de fin de gestion (prix par heure)		90,00 €	baillieur	Prise de mesures conservatoires				
II) LOCATION			Demande de subvention auprès de l'ANAH (prix par heure)		90,00 €	baillieur	Assistance aux mesures d'expertise					
A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)			Suivi d'un dossier contentieux locataire hors garanties locatives (prix par heure)		90,00 €	baillieur	Suivi du dossier auprès de l'assureur					
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)		de 8.07 à 10.09 €/m2	baillieur	Suivi d'un dossier de sinistre assurance hors garanties locatives (prix par heure)		90,00 €	baillieur	D) PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (HORS FRAIS DE RECouvreMENT)				
		de 8.07 à 10.09 €/m2	locataire	Rédaction d'un avenant au bail		300,00 €	locataire	Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR				
Etat des lieux		3.03 €/m2	baillieur	Frais de souscription d'un contrat d'assurance multirisque habitation		12,00 €	locataire	Constitution d'un dossier transmis à l'Avocat, à l'Huissier, à l'Assureur protection juridique				
		3.03 €/m2	locataire	Frais de gestion d'un contrat d'assurance PNO (prix par an)		22,00 €	baillieur	Suivi du dossier transmis				
Entremise et négociation		5% du loyer annuel HC	baillieur	Suivi dossier diagnostic parties communes		45,00 €	baillieur	E) AUTRES PRESTATIONS				
B) Locaux commerciaux et professionnels			Envoi d'un CRG papier (par trimestre)		5,00 €	baillieur	Préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions des parties communes					
Négociation - état des lieux - rédaction du bail		10% du loyer triennal	locataire	Autres prestations		sur présentation d'un devis accepté par le mandant						
C) Garages, Parkings et annexes			III) LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION*									
A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)			A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)									
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)		1 mois de loyer HC	locataire	Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)		1 mois de loyer HC	locataire	F) AUTRES FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES				
		50€ pour les 1 et 2P	locataire	Entremise et négociation		50€ pour les 1 et 2P	locataire	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception				
		100€ pour les 3P et +	locataire			100€ pour les 3P et +	locataire	Relance après mise en demeure				
Le montant du par le locataire ne pourra pas être supérieur à 11,10 ou 13,12€/m² selon la zone									Conclusion d'un protocole par acte sous seing privé			
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)		1 mois de loyer HC	baillieur	Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)		1 mois de loyer HC	baillieur	Frais de constitution d'hypothèque				
		50€ pour les 1 et 2P	baillieur			50€ pour les 1 et 2P	baillieur	Frais de mainlevée d'hypothèque				
		100€ pour les 3P et +	baillieur	Entremise et négociation		100€ pour les 3P et +	baillieur	Dépôt d'une requête en injonction de payer				
B) Locaux commerciaux et professionnels			Négociation - état des lieux - rédaction du bail		10% du loyer triennal	locataire	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice					
C) Garages, Parkings et annexes			Négociation - état des lieux - rédaction du bail		120,00 €	baillieur	Suivi du dossier transmis à l'Avocat					
		120,00 €	locataire					Etablissement de l'état daté				
* En cas de prestations multiples, un devis sera soumis à l'acceptation du mandant.												
			III) DETAIL DU COUT HORAIRE									
Pendant les heures ouvrables		90,00 €										
En dehors des heures ouvrables : jusqu'à 22 heures		135,00 €										
En dehors des heures ouvrables : au-delà de 22 heures		180,00 €										